

2022-3020

2022-08-15

Microcide L-640

Microbiocide

PRINCIPE ACTIF :

Poly [Oxyethylene (Dimethylimino) - Ethylene (Dimethylimino) Ethylene Dichloride] 22.8%

COMMERCIAL

NO. D'HOMOLOGATION 12233

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

ATTENTION POISON

Pace Solutions Corp.
#142 – 766 Cliveden PI
Delta, C.-B., Canada
V3M 6C7

(604) 520-6211
(800) 799-6211
www.pacesolutions.com

Urgences de Transport:
Canutec: (613) 996-6666
Service D'intervention D'urgence:
Chemtrec: (800) 424-9300

Produit Du Canada

2022-3020

2022-08-15

MODE D'EMPLOI:

Sous les conditions normales, utiliser une charge initiale de 500mL de MICROCIDÉ L-640 pour chaque mètre cubique (1000 litres) dans le système.

Comme un d'entretien, l'utiliser 30 mL de MICROCIDÉ L-640 pour chaque mètre cubique dans le système trois fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi). Pour de l'information plus détaillée, contacter votre représentant des ventes de Pace Chemicals Ltd.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de l'oeil persiste obtenir de l'attention médicale.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale. Si avalé, provoquer le vomissement avec du sel, du savon ou de la moutarde mélangé dans de l'eau tiède. Appeler un médecin ou un centre anti- poison tout de suite.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter symptomatiquement.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction la Loi sur les produits antiparasitaires.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas ajouter avec le même équipement d'alimentation utilisé pour les autres produits de traitement de l'eau (ajouter un dose massive au puisard de la tour de refroidissement). Nocif si avalé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la contamination de la nourriture. Garder du gel.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENU NET:

NUMÉRO DU LOT: